



## Besoin de renseignements à propos d'une succession

Par **Helli**, le **22/09/2015** à **14:50**

Bonjour,

Pour résumer ma situation, je suis fille unique mais mon père m'a annoncé qu'il souhaitait faire profiter son ex belle fille d'un tiers de son héritage.

J'ai plusieurs questions, j'ai besoin de savoir à combien je serais imposable en tant qu'enfant légitime ? En sachant que mon père a déjà élevé cette fille, donc financé énormément de choses, permis, appart etc, qu'il continue à lui verser de l'argent régulièrement, qu'il lui a donné sa BMW le mois dernier et que moi j'ai dû me débrouiller seule, est-ce que j'ai un recours pour éviter qu'elle touche un tiers de l'héritage ? Est-ce qu'elle a le droit à un tiers des objets familiaux ? (souvenirs etc) Est-ce qu'elle peut me forcer à vendre la maison à n'importe quelles conditions ? Est-il vrai que les impôts doivent être payés au bout de six mois seulement ?

Merci de m'aider à y voir plus clair

Par **serge74**, le **22/09/2015** à **16:08**

si votre père n'a eu qu'un seul enfant et qu'il n'est pas marié au jour de son décès, la moitié de ces biens vous revient et il fait ce qu'il veut du reste, donc peut léguer la moitié de ces biens à la fille de son ex.

Par **Helli**, le **22/09/2015** à **16:16**

Merci pour votre réponse

Par **Helli**, le **22/09/2015** à **23:22**

Bonsoir,

Personne ne peut répondre à mes questions ?